



Avenant N° 1



## AVIS DE COURSE RIR



Nom de la compétition : **Challenge du GYC**

grade **5C**

dates : **2- 3 septembre 2017**  
**14-15 octobre 2017**  
**28-29 octobre 2017**

lieu : **Gruissan**

Autorité organisatrice : **Gruissan Yacht Club**  
avec le soutien de l'Office de Tourisme et la Ville de GRUISSAN

### **2 ADMISSIBILITE**

2.1 La régata est ouverte aux bateaux HN/Osiris toutes classes sauf classe *A* (bateaux de moins de 1000 kg), en règle avec leur autorité nationale.

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF opérationnelle et être armé pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata ou se présente au-delà de la capacité d'accueil du port de Gruissan.

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription soit :

- une licence FFVoile valide mentionnant « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical datant de moins de un an portant la mention « compétition » et une autorisation parentale pour les mineurs.
- une licence temporaire qui peut être souscrite au GYC avant la veille de la course avec présentation d'un certificat médical datant de moins de un an portant la mention « voile en compétition » et une autorisation parentale pour les mineurs.